



INAUGURATION DES NOUVEAUX LOCAUX DE L'INHESJ par le Premier ministre Bernard CAZENEUVE

21 mars 2017

 Discours

**Hélène CAZAUX-CHARLES,
directrice de l'INHESJ**

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre, Pierre Joxe,
Monsieur le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale,
Messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les hautes personnalités du monde judiciaire, de
la sécurité et de la défense,
Mesdames les directrices, messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs,

Bienvenus, et merci, infiniment, de votre présence aujourd'hui, au sein de l'INHESJ, pour inaugurer ce magnifique bâtiment qui désormais nous héberge. Vous avez pu admirer les façades rénovées et classées de cet édifice construit en 1855, sous Napoléon III. Que soient ici publiquement remerciés le général Retat, commandant le service d'infrastructure du ministère de la défense, et l'adjudant Blu, cheville ouvrière de ces travaux. Pour l'anecdote, il faut savoir que la vocation originelle de cet immeuble était le casernement de la troupe. Ainsi, nous travaillons aujourd'hui, là où jadis dormaient nos soldats.

Cet immeuble sera désormais occupé – rassurez-vous – par des esprits éveillés, par un institut qui sera d'abord le lieu d'une réflexion que nous voulons audacieuse et prospective, un lieu de dispute dans le sens noble de ce terme et finalement de totale liberté de pensée, un lieu ensuite qui doit placer nos auditeurs dans l'inconfort intellectuel, c'est-à-dire un lieu de déconstruction de certaines représentations lorsqu'elles constituent un frein à la vitalité de l'action publique, enfin un lieu où se créent des relations de confiance durables entre professionnels de tous horizons, loin des cloisonnements institutionnels stérilisants.

L'année 2016 a été pour l'INHESJ, l'année des changements. L'institut a ainsi achevé sa longue transhumance qui l'a conduit du 9-3 (comme il est désormais convenu de rebaptiser ce département!) au 7^{ème} arrondissement parisien et, pour la première fois de son histoire, la direction de cet institut a été confiée à un magistrat. Cette évolution, vers une dimension judiciaire accrue, soutenue par le préfet Schott, mon prédécesseur, et le président de notre conseil d'administration, Jacques Buisson - je salue leur présence naturelle aux yeux de beaucoup, a pu interroger, voire inquiéter !

Je veux croire que ce débat ancien est derrière nous. Car nous avons devant nous un siècle à la fois inquiétant et passionnant. Un défi majeur se pose à nos sociétés : celui de la capacité des États-Nations à encore incarner des figures pertinentes du pouvoir, celui qui civilise, qui rassure et protège, c'est-à-dire le pouvoir du droit et de la raison ; le risque existe en effet d'une dislocation de ces États-Nations sous la pression puissante de flux massifs et incontrôlés de données, de biens, d'informations, de capitaux mais aussi sous l'emprise d'un pouvoir d'un nouvel ordre, celui des nombres et des équations prédictives et lucratives, au risque alors d'une reféodalisation du monde sur fond de captation sauvage de la richesse ?

Pour répondre à ces défis d'une complexité infinie, il n'est plus possible de nous croqueviller sur nos cultures propres, de penser dans nos seules sphères de compétence, des réponses élaborées dans l'urgence. C'est autour de cette conviction partagée que nous avons engagé la construction du nouveau plan stratégique triennal de l'institut qui se veut à la fois un pont entre le monde de la sécurité et celui de la justice, entre la recherche fondamentale et l'action publique.

**

Monsieur le Premier ministre, cette dimension d'un continuum entre sécurité et justice, d'une cohérence interministérielle, incarnée par votre tutelle, sera donc soumise à la validation de notre conseil d'administration avant l'été, comme au regard si avisé de notre comité scientifique présidé par C.Vigouroux, que je salue.

Nous le savons d'expérience, pour conserver les équilibres nécessaires à notre démocratie, il faut tenir d'une seule et même main la dimension de la sécurité intérieure et de la justice. Toute conception « séparatiste » dans la construction comme dans la conduite de l'action publique en matière de sécurité, serait bien dangereuse pour notre état de droit... Ainsi, une législation pénale et une organisation judiciaire qui n'intégreraient pas, en étroite concertation avec le ministère de l'Intérieur, l'évolution de la nature et de l'intensité des menaces auxquelles nous sommes confrontés, comme l'évolution des technologies d'investigation et de surveillance, c'est assurément le risque d'un déplacement des enjeux de sécurité hors champ judiciaire, un risque démocratique donc, sans même parler du risque d'inefficacité d'une stratégie de sécurité qui ne pourrait survivre au long terme.

Il faut donc se garder de l'écueil séparatiste mais aussi, de son faux-nez si j'ose dire, c'est à dire d'une certaine conception de l'interministérialité qui, parfois, réduit l'exigence de cohérence et de sens, à une juxtaposition mécanique et vaine de discours et logiques ministérielles. Je parle ici d'expérience !

L'exigence de penser cette articulation régaliennne entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice, certes dans le strict respect des compétences de chacun, sans confusion des genres, ne menace donc ni les libertés, ni la sécurité. Au contraire, c'est à ce prix que nous parviendrons, malgré une menace terroriste forte et présente pour de longues années, à construire un État de droit adapté à la réalité de notre monde, un État donc qui ne soit plus d'urgence.

Je tiens ici à remercier chaleureusement le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice d'avoir accepté de s'inscrire dans cette approche décloisonnée et de la soutenir entièrement. C'est fort de ce soutien que l'INHESJ peut aujourd'hui s'engager à contribuer à la construction d'un véritable continuum « sécurité/justice », et assurément, au moins sur le sujet du terrorisme et du renseignement, d'un continuum justice/sécurité et aussi « défense ». Je n'oublierai pas ces images, au cœur de la tourmente, d'un Premier ministre, d'un ministre de la Défense, de la Justice et de l'Intérieur, réunis autour du président de la République, tous garants, par la cohérence de leur action, de l'État de droit.

**

Face à la complexité de ces défis, c'est, en second lieu, l'exigence de pensée qui sera au centre de ce projet, c'est-à-dire l'intégration du temps long, d'une réflexion instruite et sereine dans la construction de l'action publique, et plus précisément l'exigence d'une pensée en action.

La vocation de l'INHESJ est donc d'incarner cet autre continuum entre la recherche fondamentale et l'action publique. Nous renouerons ainsi avec cette pensée visionnaire de Monsieur le ministre Pierre Joxe, qui nous fait l'honneur de sa présence et qui a inspiré la création en 1989 de l'ancêtre de l'INHESJ, l'IHESI. Je vous cite Monsieur le ministre, empruntant à votre allocution prononcée à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de notre institut, l'année dernière : *« il s'agissait [en créant l'IHESI] d'affirmer qu'il ne peut y avoir d'action politique qui fasse l'impasse sur une réflexion, sur le temps, les structures ». « C'était une façon de montrer que la recherche scientifique, les sciences sociales constituent un préalable fondamental aux politiques concrètes, aux politiques publiques ».*

Et effectivement, au-delà de la dimension interministérielle de notre institut, pour appréhender cette nouvelle géographie politique, sociale, humaine, émergente, il nous faut le concours de bien d'autres disciplines. Sans cela, il n'est point de prospective envisageable tant la diversité des compétences s'impose aujourd'hui pour déchiffrer la polysémie des signes annonciateurs des défis du 21^{ème} siècle.

Toutefois, je souhaite faire de notre institut non pas tant un chercheur qu'un passeur : passeur du temps long, celui de la recherche, au temps court, celui de l'impératif opérationnel. Je remercie ici le président du CNRS, Alain Fuchs qui a accepté de travailler en ce sens sur un sujet ô combien complexe et sensible, celui du phénomène de la radicalisation. Je me félicite surtout de notre approche commune qui consiste à appréhender ce sujet sur un mode résolument artisanal, tant il faut se méfier, dès lors que l'on parle des coulisses de l'humain, de toute tentation de modélisation et de généralisation. Il ne s'agit pas en effet, dans ce vieux couple du savant et du politique si bien étudié par Max Weber, dès 1917 (c'est dire si le sujet n'est pas nouveau !), d'asservir le chercheur à une mécanique « solutionniste » dangereuse, mais d'éclairer autrement le sens des décisions politiques, les conséquences prévisibles des choix effectués, de construire autrement les questionnements dans lesquels nous nous sommes parfois enfermés, au risque d'une grave myopie. En tous cas, je considère que ne pas inscrire l'action publique dans le temps long, ne pas utiliser le riche héritage des sciences humaines et sociales, de la science juridique et de l'histoire pour éclairer notre avenir et ses enjeux géostratégiques, serait une faille de sécurité majeure.

Passeur du temps long au temps court, des administrations vers les acteurs de terrain, l'INHESJ doit aussi devenir un passeur des forces vives de la société - parfois très vives ! - vers les décideurs publics. Cet institut doit être une force de proposition, un lieu transpartisan, au sein duquel se dessinent des constats rigoureux et objectifs, et pourquoi pas des scénarii soumis à la décision politique. C'est exactement ce que

nous avons fait, à la demande du président de la République, à la fin de l'année 2016 en traitant le sujet du régime légal de l'usage des armes par les forces de sécurité intérieure.

Le défenseur des droits, Jacques Toubon, qui a contribué à ces travaux, doit être remercié pour la qualité de sa contribution à nos débats. J'adresse aussi à nouveau mes remerciements publics à la Cour de cassation qui nous a fourni l'expertise précieuse de la chambre criminelle, comme à tous les directeurs des deux ministères, à leurs corps d'inspections, exceptionnellement mobilisés, sans oublier l'ensemble des organisations syndicales, magistrats et policiers, les conférences des premiers présidents et procureurs généraux, celle des procureurs de la République, dont je salue la présence avec celle des présidents, les représentants du barreau - M.le bâtonnier de Paris, je vous salue les chercheurs, la CNCDH, tous venus en ces lieux, travailler à l'abri des passions et des postures caricaturales. Nous avons œuvré dans des délais brefs, - trop brefs, trois semaines ! Mais nous avons pu démontrer comment l'INHESJ pouvait en plus de 40 heures d'audition, poser les bases d'un diagnostic apaisé, proposer un texte à la réflexion gouvernementale et parlementaire. Je remercie ici encore les rapporteurs de la commission des lois à l'Assemblée nationale et au Sénat qui ont, pour la première fois, entendu la direction de l'INHESJ, permettant, si j'en crois l'issue des débats, qu'il soit largement tenu compte de son analyse.

**

Ce projet enfin est celui d'une équipe, à laquelle je dis ici toute ma confiance et ma gratitude. Tous les personnels de l'INHESJ, depuis janvier, travaillent à la construction de ce projet. Une nouvelle équipe de direction accompagne cette démarche qui intègre dans un seul et même mouvement la refondation des programmes de formation, adossés à la recherche et assis sur un vivier de professionnels renouvelé, sous la direction de Frédéric Desaunettes, la rénovation de notre modèle économique, sous la direction de Philippe Leblanc, le rayonnement de notre institut et son ancrage dans le paysage institutionnel et politique, sous l'autorité de Rebecca Peres.

Et s'il était une devise, monsieur le secrétaire général de la défense nationale, cher Louis Gautier, que je voudrais bien voir graver au fronton de l'INHESJ c'est bien celle-ci : « plutôt que de vous demander ce que l'état peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour lui », en ajoutant peut être : avant qu'il ne soit trop tard !

Sans transition, Monsieur le Premier ministre, je passe de cette injonction Kenedyenne à votre personne ! Il est temps en effet de vous céder la parole. Je le fais avec émotion, car ce sera sans doute notre dernière rencontre. Je garderai de vous le souvenir d'un verbe précis et dense, d'une pensée profonde et agile, du courage et de la mesure dans la décision, de la dignité dans le combat politique, même quand, dans certaines enceintes, qui devraient pourtant porter à l'élévation ceux qui les fréquentent, certaines attaques ont confiné à l'infâme ; je garderai le souvenir de votre fidélité à des convictions républicaines sincères et éprouvées, enfin celui de votre humour, corrosif, incisif.

M'exprimer à ce moment-là de l'histoire de notre pays, devant vous, Monsieur le Premier ministre, pour livrer le sens d'un engagement collectif, au service de l'État, aura été un honneur.
